

Droit du travail

Les conséquences de la rupture

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Le salarié licencié pour faute grave :**
 - a. Doit exécuter un préavis
 - b. Peut être dispensé d'exécuter un préavis et bénéficier d'une indemnité compensatrice
 - c. Est licencié immédiatement sans préavis
- 2. Quels sont les documents à remettre au salarié en toutes circonstances autre que la démission ?**
 - a. Le certificat de travail
 - b. Le reçu pour solde de tout compte
 - c. L'attestation de Pôle emploi pour faire valoir les droits au chômage
- 3. Yann a été licencié. Il conteste son licenciement. Les deux parties au contrat sont prêtes à transiger.**
 - a. La transaction est possible à tout moment de la procédure
 - b. La transaction ne peut concerner que les modalités d'exécution du contrat, pas la motivation du licenciement
 - c. La transaction ne peut intervenir qu'après la notification du licenciement
- 4. Maurice a une clause de non-concurrence dans son contrat de travail. Il démissionne pour créer sa propre entreprise dans la même activité. Il aimerait que son employeur renonce à la clause.**
 - a. La faculté de renonciation doit avoir été prévue dans la clause de non-concurrence
 - b. La renonciation doit être expresse
 - c. La renonciation doit intervenir au plus tard à la date du départ effectif du salarié

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Les conséquences de la rupture, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.